

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Le projet de loi m'inspire de nombreuses inquiétudes qui me forcent à m'y opposer. A cause de sa complexité bureaucratique, il constitue pour commencer un véritable cauchemar bureaucratique. Il est douteux que même un avocat rusé réussisse à le déchiffrer, encore moins l'agriculteur moyen ou le profane. Je le répète, l'agriculteur savait à quoi s'attendre avec le tarif du Nid-de-Corbeau et pouvait planifier en conséquence. La formule en était simple: un demi cent la tonne par mille. Le projet de loi nous propose une formule qui donne le vertige. Ce n'est rien d'autre que du jargon bureaucratique.

Je ne crois pas que cette mesure conserve les principes d'un tarif-marchandises statutaire qui est essentiel aux producteurs céréaliers de l'ouest du Canada. La structure tarifaire prévue dans le projet de loi permettra d'augmenter les tarifs sans arrêt, sans tenir compte des bénéfices des producteurs de blé ni de la valeur du grain. En 1985-1986, les producteurs payeront le double du tarif actuel du Pas du Nid-de-Corbeau. L'économie des Prairies perdra par conséquent 160 millions de dollars de plus. Nous les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes conscients du fait que bien des agriculteurs se trouvent actuellement dans une situation financière précaire. Les frais de production sont montés en flèche et les revenus des agriculteurs ont chuté. Les prix du blé sont un tout petit peu plus élevés qu'il y a neuf ans. Pendant cette période, le taux d'inflation a augmenté de 135 p. 100. Si l'on fixait le prix du blé en fonction de ce taux, les agriculteurs recevraient \$11 le boisseau au lieu de \$4.63.

Les agriculteurs ne sont pas protégés du tout contre les hausses du tarif-marchandises. En 1991-1992, les agriculteurs payeront cinq fois et demie le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ce qui signifie que l'ouest du Canada perdra plus d'un milliard de plus. Le ministre a déclaré qu'il avait l'intention d'établir un système de sécurité. Compte tenu des antécédents du gouvernement actuel, nous ne nous contentons pas de bonnes intentions.

Ce projet de loi nous cause encore bien d'autres soucis. Il exclut les nouvelles cultures et les cultures spéciales. Le ministre avait dit qu'il y aurait des changements, mais je n'en ai pas encore vu.

Ce projet de loi ne prévoit pas du tout de réduction des tarifs si les frais diminuent. On ne devrait pas avoir à rappeler au gouvernement ce qui s'est passé dans le secteur énergétique. Tout était basé sur un prix du pétrole de \$70 le baril et on n'a pas songé du tout à la possibilité que les prix baissent.

Ce projet de loi est un mécanisme bureaucratique coûteux, présenté à un moment où les prix agricoles diminuent et où les frais de production augmentent. Il imposera des frais supplémentaires aux agriculteurs qui ont déjà de la difficulté à supporter le fardeau. Le projet de loi sera un obstacle à la diversification et il favorisera la transformation de la production agricole dans l'ouest du Canada. Il est bien trop généreux pour les compagnies de chemins de fer. Il accorde trop de pouvoirs au ministre. Il risque de saper le pouvoir de la Commission canadienne du blé. Ce projet de loi risque de causer d'innombrables problèmes.

• (1230)

Monsieur le Président, nous les progressistes conservateurs, nous croyons que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait rester tel que la loi le prévoit, dans l'intérêt des producteurs canadiens, mais qu'il faudrait indemniser suffisamment les

compagnies de chemins de fer, en fonction des frais de transport. Ce projet de loi ne concorde certainement pas avec notre opinion. A notre avis, la distorsion qu'entraîne un tarif-marchandises peu élevé en faveur du grain et des oléagineux au détriment des produits transformés...

M. Blais: L'auteur.

Une voix: Nous sommes tous les auteurs.

M. MacDougall: Pardon, monsieur le Président, je constate qu'un autre député de l'Ontario s'oppose aux tarif-marchandises. Je continue, monsieur le Président.

Les céréaliers ont besoin d'un tarif-marchandises statutaire qui maintienne les avantages qu'offrait le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et ce tarif doit être à l'abri d'une hausse incessante. Ce projet de loi n'offre aucune protection statutaire aux agriculteurs. Il faudrait garantir aux producteurs un système de transport du grain efficace, rentable et fiable. Ce projet de loi ne prévoit aucune garantie que les chemins de fer assumeront bien leur rôle pendant les trois premières années. Les compagnies de chemin de fer n'auront rien à déboursier pendant trois ans.

Il y a plusieurs moyens d'améliorer l'efficacité et la rentabilité sans modifier le tarif du Nid-de-Corbeau. Comme un de mes collègues l'a signalé, est-il vraiment nécessaire que notre grain soit pesé six fois et trié trois fois avant d'être exporté? Beaucoup de retards se produisent aux élévateurs de tête de ligne, et ne sont pas imputables au réseau de transport lui-même. On pourrait améliorer énormément le système en réduisant les délais aux terminaux. Beaucoup d'autres mesures pourraient être prises afin d'améliorer l'efficacité et la rentabilité, sans qu'il soit nécessaire de modifier le tarif du Nid-de-Corbeau.

Le parti progressiste-conservateur croit que le gouvernement du Canada et les compagnies de chemins de fer ont le devoir d'offrir un tarif réduit pour aider nos producteurs de grain à rivaliser avec les producteurs subventionnés de certains pays exportateurs. Il faut demeurer compétitif face à la concurrence internationale. Il faut protéger nos producteurs contre les avantages naturels et artificiels d'autres pays exportateurs de céréales. L'Australie, l'Argentine et les États-Unis subventionnent leurs producteurs de céréales. Les exportations de céréales sont essentielles à notre économie. Si nous voulons demeurer concurrentiels, il faut offrir un tarif spécial subventionné pour le transport du grain.

Nous reconnaissons que les compagnies de chemins de fer doivent recevoir une compensation juste et équitable pour le transport du grain, afin d'assurer l'efficacité. Toutefois, la compensation prévue par ce bill dépasse de très loin ce qui est juste et nécessaire. Cette compensation est exagérément généreuse. Aux termes de ce bill, les compagnies de chemins de fer recevront 100 p. 100 de leurs coûts variables à long terme, 20 p. 100 de leurs frais généraux et 20.5 p. 100 de leur capital d'immobilisation. En outre, ces compagnies bénéficieront d'ici 1990-1991 d'un tarif dix fois supérieur au tarif actuel du Nid-de-Corbeau.

Cette mesure législative soulève de nombreuses inquiétudes, monsieur le Président. L'une des plus graves inquiétudes des agriculteurs est que le moment est mal choisi pour mettre en vigueur cette mesure malavisée. J'ai parlé tout à l'heure des difficultés économiques que connaissent actuellement les agriculteurs canadiens, tant dans l'Ouest qu'ailleurs au pays. Je